

# Loi sur la santé et la sécurité du travail : nouveautés en vigueur à partir du 1er octobre 2025 (Décret 1154-2025)

23 septembre 2025

Le 30 septembre 2021, l'Assemblée nationale du Québec adoptait le projet de loi n° 59, intitulé <u>Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail</u> (PL59), marquant ainsi la première réforme d'envergure en santé et sécurité du travail depuis près de 40 ans. Cette réforme majeure, qui modifie notamment la <u>Loi sur la santé et la sécurité du travail</u> (LSST), prévoyait une mise en œuvre progressive des nouvelles obligations.

Quatre ans plus tard, cette transformation réglementaire franchit une étape déterminante : le 1<sup>er</sup> octobre 2025, certaines dispositions permanentes du PL59 entreront pleinement en vigueur , conformément au Décret 1154-2025. Malgré le dépôt du projet de loi n° 101 au printemps dernier, qui laissait entrevoir un report à 2026, le gouvernement a plutôt confirmé le maintien de cette échéance clé.

Le Décret 1154-2025 prévoit également l'abrogation, à cette même date, du Règlement sur le représentant à la prévention dans un établissement et du Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail. Un nouveau règlement, le Règlement sur les mécanismes de prévention et de participation en établissement, entrera alors en vigueur. Ce règlement regroupe notamment les chapitres suivants :

- Chapitre II : Programme de prévention et plan d'action
- Chapitre III : Comité de santé et de sécurité
- Chapitre IV : Représentant en santé et en sécurité

Dans la continuité d'un <u>article que nous avons publié sur le sujet en 2022</u>, la présente publication met en lumière les principales obligations qui s 'imposeront dès cet automne, afin de vous aider à anticiper leur incidence sur votre milieu de travail.

Par

Stéphanie Desjardins, Katherine Poirier

Services

Travail et emploi. SST et indemnisation des accidentés du travail



# **BLG** | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

## blg.com

## **Bureaux BLG**

# Calgary

Centennial Place, East Tower 520 3rd Avenue S.W. Calgary, AB, Canada T2P 0R3

T 403.232.9500 F 403.266.1395

## Montréal

1000, rue De La Gauchetière Ouest Suite 900 Montréal, QC, Canada

H3B 5H4

T 514.954.2555 F 514.879.9015

### Ottawa

World Exchange Plaza 100 Queen Street Ottawa, ON, Canada K1P 1J9

T 613.237.5160

F 613.230.8842

#### **Toronto**

Bay Adelaide Centre, East Tower 22 Adelaide Street West Toronto, ON, Canada

M5H 4E3

T 416.367.6000 F 416.367.6749

#### Vancouver

1200 Waterfront Centre 200 Burrard Street Vancouver, BC, Canada V7X 1T2

T 604.687.5744 F 604.687.1415

Les présents renseignements sont de nature générale et ne sauraient constituer un avis juridique, ni un énoncé complet de la législation pertinente, ni un avis sur un quelconque sujet. Personne ne devrait agir ou s'abstenir d'agir sur la foi de ceux-ci sans procéder à un examen approfondi du droit après avoir soupesé les faits d'une situation précise. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller juridique si vous avez des questions ou des préoccupations particulières. BLG ne garantit aucunement que la teneur de cette publication est exacte, à jour ou complète. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sans l'autorisation écrite de Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. Si BLG vous a envoyé cette publication et que vous ne souhaitez plus la recevoir, vous pouvez demander à faire supprimer vos coordonnées de nos listes d'envoi en communiquant avec nous par courriel à desabonnement@blg.com ou en modifiant vos préférences d'abonnement dans blg.com/fr/about-us/subscribe. Si vous pensez avoir reçu le présent message par erreur, veuillez nous écrire à communications@blg.com. Pour consulter la politique de confidentialité de BLG relativement aux publications, rendez-vous sur blg.com/fr/ProtectionDesRenseignementsPersonnels.

© 2025 Borden Ladner Gervais s.E.N.C.R.L., s.R.L. Borden Ladner Gervais est une société à responsabilité limitée de l'Ontario.